

Bulletin de l'ACAT Canada



Prix Gabriel Villemure - L'ACAT Canada décerne ses premières bourses

L'ACAT Canada a décerné deux bourses dans le cadre de la première édition du Prix Gabriel Villemure. Les deux lauréats sont Jean-Manuel Doran-Peñañiel, du Collège de Montréal, et Marianne Lapierre, du Collège Beaubois, deux élèves de 4^e secondaire.

C'est le 23 mars à Montréal à 13 h, dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'ACAT Canada, qu'ont eu lieu la remise des deux bourses d'une valeur de 300 \$ chacune et le dévoilement des textes gagnants.

Particularités de ce concours

Le Prix Gabriel Villemure (PGV) vise à récompenser deux élèves qui soumettent un texte traitant de l'importance de lutter contre la torture et de respecter l'article 5 de la *Déclaration universelle des droits de*



De gauche à droite : Marc Millette, Gabriel Villemure, Marianne Lapierre, Jean-Manuel Doran-Peñañiel et Raphaël Lambal

l'homme de l'Organisation des Nations unies : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Le prix cherche à encourager les jeunes qui suivent le cours obligatoire d'Éthique et culture religieuse à entreprendre une réflexion morale sur le phénomène de la torture et des mauvais traitements, qui frappe encore plus de 140 pays et dont le Canada n'est pas exempt.

Pour la première édition du PGV, le jury a étudié 17 candidatures. Quatre personnes en faisaient partie : Nancy Labonté, Marc Millette, Michel Rigaud et Sandra Pilar Sanchez, tous membres de l'ACAT Canada.

Les textes primés sont un manifeste, rédigé par Jean-Manuel Doran-Peñañiel et réclamant la fin de la torture, et une lettre adressée par Marianne Lapierre au Président de la République populaire de Chine, dénonçant la pratique de la torture sur son territoire. Les compositions des lauréats sont reprises dans la présente édition du *Bulletin* de l'ACAT.

Sommaire

Prix Gabriel Villemure

Présentation du Prix et des textes gagnants :

Manifeste d'un monde libre

(de Jean-Manuel Doran-Peñañiel)

Mettre fin aux souffrances

(de Marianne Lapierre)

Appel à l'action :

Le Vietnam intensifie la répression contre les défenseurs des droits humains

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant un

Texte gagnant au Prix Gabriel Villemure

Manifeste d'un monde libre

Dans un monde libre :

nul ne serait réprimé ;

nul ne craindrait pour ses droits ;

nul ne se tairait ;

nul ne subirait de violence pour s'être exprimé,
par ceux qui sont censés nous protéger de celle-ci.

Nul ne disparaîtrait ;

nul ne souffrirait injustement ;

nul gouvernement n'emprisonnerait,
ne ferait disparaître

ou ne ferait taire ceux qui exercent leurs droits.

Dans un monde libre,

tous seraient égaux.

La réalité des uns devrait être la préoccupation des autres.

Tous auraient droit au désaccord,

au droit de protester ;

tous chanteraient les hymnes d'espoir qu'ils désirent.

Tous auraient la liberté absolue de penser,
d'espérer.

Tous auraient droit à la justice,

la même que n'importe quel individu dans ce monde,
où les frontières ne délimiteraient pas leur liberté.

Tous auraient droit à un procès sans délai,

droit à l'information,

et plein droit sur leur corps,

comme ce devrait l'être dans tout État de droit.

Or, un fléau empêche ces droits d'exister et permet de brimer impunément ceux déjà existants : **la torture**.

Il n'y a pas de démocratie, de liberté ou de justice

là où l'on passe outre l'*habeas corpus*

et où l'on enlève à des individus le droit sur leur corps,

leur liberté d'expression, leur droit à la manifestation ;

il n'y a pas de démocratie là où la torture physique et psychologique

empêche des individus d'exercer leurs droits.

En 1984, 156 pays ont signé la Convention contre la torture des Nations unies.

Trente ans plus tard, des cas de torture ont été recensés dans 141 pays.

Démarche vers l'abolition de la torture

Il faut cesser d'être aveugle, d'être sourd et surtout, d'être paralysé.

Pour cesser d'être aveugle, nous devons assurer la visibilité concrète de tous les cas de torture possibles et soutenir les organismes internationaux qui réussissent à passer outre la censure des 141 États qui commettent des crimes contre l'humanité.

Il faut cesser d'encourager les pays qui pratiquent la torture.

À titre d'exemple, la ville de Mexico se retrouve parmi le top 30 des destinations touristiques, selon *National Geographic*, et dans le top 10 de *Trip advisor*. Or, ce qu'on ne mentionne pas aux voyageurs, c'est que cette ville est un lieu où les policiers ont la permission d'arrêter des civils, sans réels motifs, et de les maintenir dans des conditions de torture, violant tous les droits humains fondamentaux, pendant 80 jours.

Il faut contraindre les gouvernements des pays supposément démocratiques à cesser leur aveuglement volontaire, en signant massivement les pétitions pour la libération des torturés et en commémorant ceux qui l'ont été pour avoir tenté d'éclaircir la vision internationale des horreurs qui se produisent dans leurs nations.

Ensuite, pour cesser d'être sourd, il faut entendre les appels à l'aide des autres pays et les communiquer aux autorités ayant le pouvoir de contrer les pratiques de torture.

Il est inadmissible que des gouvernements fassent disparaître et torturent leurs populations.

Un peuple qui vit sous menace de torture vit dans une dictature du silence. C'est dans le silence que réside l'ignorance ; et la communauté internationale reste sourde aux horreurs causées par la torture dans les régimes de terreur voilés sous des couvertures média-

tiques de surface, faisant reluire leurs attraits touristiques et leur puissance économique.

Les journalistes qui tentent d'enquêter sur les situations que des gouvernements essaient de cacher finissent souvent par disparaître et être torturés. En 2018, le journaliste saoudien collaborateur du *Washington Post*, Jamal Khashoggi, fut violemment torturé avant d'être décapité par des autorités saoudiennes. Pourtant, les relations internationales de l'Arabie Saoudite ne se portent pas si mal.

Finalement, il faut cesser d'être paralysé. Il faut marcher dans les rues pour ceux et celles qui sont enchaînés. En 2014, six prisonniers du « camp de concentration » de Guantanamo (tous victimes de disparitions forcées et placés en détention secrète par la CIA), subirent des traitements inhumains : tortures physiques et isolement durant près de 4 ans. Tout cela en vue de leur extirper des aveux devant la commission militaire américaine qui désirait leur infliger la peine capitale.

Il faut parler pour ceux qui n'ont plus de voix, écrire pour ceux qui n'ont plus de mains : dans des pays comme la Corée du Nord, des adolescents, comme moi, seraient torturés ou bien lapidés publiquement pour avoir écrit un manifeste comme celui-ci, pour avoir exercé leur liberté d'expression.

Il faut sanctionner là où les criminels contre l'humanité agissent : dans l'ombre. En juin 2017, la Chine emprisonna, selon l'ONU, au moins un million d'Ouïgours (minorité musulmane chinoise) dans des « camps de déradicalisation » où ils subirent des lavages de cerveau et de la torture extrême, sans sanctions concrètes de la communauté internationale.

Nous vivons à proximité de réalités horribles et nous restons inertes. Il ne suffit pas de se lever, il faut se soulever ; il ne suffit pas de parler, il faut crier ; il ne suffit pas d'agir, il faut s'unir. Le monde libre n'existera que dans l'unité solidaire des peuples.

1. Je veux que les cris de douleur se transforment en cris de ralliement des manifestants pour les droits humains.
2. Je veux des forces de l'ordre au service de la justice plutôt que formées à faire régner l'ordre par la force et d'appeler cela justice.
3. Je veux que le concept de torture soit connu de tous, pour n'être subi par aucun.
4. Je veux vivre dans un monde où l'on craint le passé plutôt que le futur.
5. Je veux que les voix de ceux qui peuvent parler créent des voies vers la libération de ceux qui n'en ont pas.

Pour conclure, afin d'obtenir un monde libre, les frontières politiques, linguistiques, ethnologiques et religieuses ne devraient pas empêcher la population mondiale de se soulever contre la torture.

Lorsque s'uniront peuples et gouvernements dans la mission de mettre fin à l'un des plus grands fléaux de l'humanité, celui qui déshumanise notre société, à ce moment, nous vivrons dans un monde libre...

Un monde libre de torture.

Jean-Manuel Doran-Peñañiel
Collège de Montréal, secondaire 4

Bulletin de l'ACAT Canada

Avril 2019, Volume 10, n°03

Équipe de rédaction : Jean-Manuel Doran-Peñañiel, Marianne Lapierre, Catherine Malécot et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca
www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Le Vietnam intensifie la répression contre les défenseurs des droits humains

Le Dinh Luong détient un triste record : celui du défenseur des droits humains le plus lourdement condamné, avec 20 ans de réclusion. Son crime ? Avoir défendu les droits de populations vulnérables et agi pour la démocratie. Son pays, dirigé par le Parti communiste du Vietnam, au pouvoir sans interruption depuis 1976, ne tolère aucune critique.

Le Dinh Luong, défenseur et militant prodémocratie, a participé à diverses activités, y compris religieuses et environnementales, considérées comme politiquement inacceptables. Il a milité pour la libération de prisonniers d'opinion et soutenu leurs familles contre le harcèlement. Il visitait aussi des défenseurs des droits humains en prison. La police et des journaux l'ont accusé d'être un « dangereux réactionnaire » lié au Viet Tan, un réseau d'activistes vietnamiens pour la démocratie, considéré par les autorités comme un groupe terroriste.

En 2015 et 2016, il a soutenu les demandes de réparation des pêcheurs de la province de Nghe An, victimes directes de la pollution marine causée par l'aciérie taïwanaise Formosa. Il s'agit de la pire catastrophe écologique de toute l'histoire du pays, due aux tonnes de produits toxiques rejetés dans la mer, sur 200 kilomètres de côtes. En réponse, les autorités vietnamiennes ont écarté les plaintes et frappé les plaignants, et tentent toujours de faire taire des voix comme celle de Le Dinh Luong.

Le jour de son arrestation, le 24 juillet 2017, Le Dinh Luong et

un autre ami activiste avaient visité la famille d'un prisonnier politique. Arrêtés par des hommes en civil, ils ont été battus puis poussés dans deux voitures différentes. Quelques jours plus tard, ils étaient accusés d'avoir « mené des activités visant à renverser l'administration populaire » (article 79 du Code pénal vietnamien). Le 16 août 2018, le verdict tombe : le Tribunal populaire condamne Le Dinh Luong à vingt ans de prison, la peine maximale, et à cinq ans d'assignation à résidence. Le seul témoignage à charge utilisé a été celui d'un autre défenseur des droits humains, témoignage obtenu sous la torture. Le Dinh Luong est resté une année en détention sans aucun contact avec ses avocats, qui l'ont rencontré quelques semaines avant son procès.

Le 18 octobre 2018, sa peine a malheureusement été confirmée en appel. Le jour de l'audience, il a déclaré au tribunal : « L'Histoire jugera mes actes. Je suis heureux d'aller en prison si cela permet à mon peuple de connaître la liberté et la démocratie. » Alors que ce procès devait être public, seuls sa femme et son plus jeune frère ont été autorisés à entrer dans la salle d'audience. Les diplomates

étrangers qui ont tenté d'y assister ont été exclus.

Selon l'organisme Front Line Defenders, des proches de Le Dinh Luong ont été battus par la police alors qu'ils tentaient d'en savoir plus sur sa situation. L'état de santé de Le Dinh Luong demande des traitements, mais les autorités refusent leur envoi par sa famille.

Contexte

Derrière l'image lisse et d'ouverture que le gouvernement souhaite donner, le Vietnam est le pays de la région qui criminalise le plus les défenseurs des droits de la personne. La répression s'est nettement accrue depuis 2016, avec l'arrivée au pouvoir d'une frange de dirigeants conservateurs et prochinois. Les améliorations récentes en matière de droits humains ont été le fait des pressions exercées entre autres par les États-Unis dans le cadre du Partenariat transpacifique, dénoncé par Donald Trump à son arrivée au pouvoir. La catastrophe de Formosa a également joué un rôle de catalyseur de la répression des personnes, de l'interdiction des manifestations et de la censure du Web dans le but de faire taire les contestations de l'inaction des autorités dans la prise en charge des conséquences.

Pour cela, le pouvoir recourt à des lois aux formulations vagues, laissant une grande place à l'arbitraire. Pourtant, le nouveau Code pénal entré en vigueur en janvier 2018 est censé protéger davantage les libertés individuelles (liberté d'association, d'expression et d'information) et renforcer l'interdiction de la torture.

Les défenseurs sont détenus à l'isolement, souvent au secret, durant la période d'enquête. Cela facilite et perpétue des pratiques tortionnaires en vue d'extorquer des aveux : passages à tabac, injections de produits psychotropes, pressions psychologiques intenses. Pour accentuer le sentiment d'impuissance et d'isolement, les autorités transfèrent des prisonniers dans des établissements extrêmement éloignés de leur famille. Une fois détenus, ils peuvent être encore

soumis à la torture et à des traitements cruels.

Par de tels actes, le Vietnam contrevient à la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, il viole de façon systématique le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, ratifié en 1982, et la *Convention contre la torture* ratifiée en 2015.

Ensemble, rappelons à Le Dinh Luong qu'il n'est pas seul, soutenons-le !

Cette action vous est proposée en relais d'une campagne lancée par l'ACAT France. Nous vous suggérons d'écrire aux autorités vietnamiennes, avec copie à leur Ambassade à Ottawa.

De son côté, le président de l'ACAT Canada interpellera en votre nom les autorités canadiennes et québécoises dans le cadre de leurs partenariats économiques avec le Vietnam. Une

copie de l'action sera donc également envoyée à l'Ambassade du Canada au Vietnam, à Hanoï.

Sources

ACAT France. 2011. *Un Monde tortionnaire*, fiche pays sur le Vietnam. www.acatfrance.fr/public/umt/RT2011_Vietnam.pdf

ACAT France. 2019. *Campagne « Vietnam, le connaissez-vous vraiment ? »*. www.acatfrance.fr/CampagneVietnamleconnaissez-vousvraiment

Front Line Defenders. 2018. *Le Dinh Luong on trial*. www.frontlinedefenders.org/en/case/le-dinh-luong-trial

Human Rights Watch. 2019. *Submission to the European Union ahead of the EU-Vietnam Human Rights Dialogue*. www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/euvn_human_rights_dialogue_2019.pdf

Appel à l'action au Vietnam : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez!

Premièrement, signez et ajoutez votre nom

sur les deux exemplaires de la lettre annexée au présent Bulletin.

Ensuite, expédiez les deux copies de cette lettre aux adresses qui y sont inscrites.

Texte gagnant au Prix Gabriel Villemure

Mettre fin aux souffrances

Monsieur Xi Jinping
Président de la République populaire de Chine

Il y a près de trente ans, alors que le peuple chinois manifestait son désir de vivre dans une démocratie, le gouvernement prit une mesure drastique afin de contrer le mouvement. Le massacre de la place Tian'anmen prouva à la communauté internationale que les autorités de la République populaire de Chine n'avaient que faire des droits et libertés des individus. Encore de nos jours, votre État s'illustre par ses pratiques démontrant un manque d'humanité. Le rap-

port *No End in Sight* [1] d'Amnistie internationale, rédigé en 2015, a d'ailleurs relevé 1 898 jugements de la Cour populaire suprême de Chine qui faisaient état d'extorsion d'aveux au moyen de la torture au cours des neuf premiers mois de l'année. Parce que les arguments qui tendent à invalider la torture ne manquent pas, nous avons la ferme conviction que les autorités ne devraient jamais avoir recours à de tels traitements.

Le 11 décembre 1984, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*. Bien que la Chine ait ratifié l'entente, on y fait encore état de pratiques contraires à la *Convention*. Depuis quelques années, des corrections ont été apportées à certains articles

de loi afin de limiter l'usage de la torture par la police et, plus largement, par les autorités. Or, sous le couvert de termes alternatifs, les mauvais traitements persistent et l'article 5 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* n'est toujours pas respecté.

En plus de contrevenir à des conventions internationales, les supplices exercés par votre gouvernement laissent des traces physiques et psychologiques manifestes. Non seulement les victimes, mais également les bourreaux ressortent marqués à jamais d'une telle expérience. « La torture est une situation de violence extrême. Les victimes de torture ont eu accès aux choses habituellement cachées, à la face sombre de l'humanité. Mais les tortionnaires également ! » [2] Les autrices de cet article, Françoise Sironi, psychologue, et Raphaëlle Branche, docteure en histoire, ne font que confirmer tout le mal causé par de telles pratiques.

En ayant recours à la torture, votre gouvernement nourrit les tensions et la haine à son égard. Les familles de victimes, les membres de la communauté LGBTQ+, les minorités religieuses, les défenseurs des droits de l'homme... tous sont davantage portés à s'exprimer ouvertement contre le système actuel. C'est notamment le cas des 37 avocats œuvrant pour les droits humains en Chine qui se sont entretenus avec des membres d'Amnistie internationale en 2015. Le rapport [3] découlant de ces entrevues dénonce les mauvais traitements qu'ont subis 10 des 37 avocats. Il fait également état de l'incapacité de ces juristes à faire reconnaître des allégations de torture à l'égard de leurs clients. Il est donc à votre avantage de mettre fin à des pratiques qui fomentent la résistance envers le Parti communiste chinois.

Utilisant le prétexte de la sécurité intérieure, le gouvernement chinois emploie des traitements intolérables. Pourtant, Monsieur le Président, force est de constater que ces supplices visent également l'acculturation par la peur. Les arrestations de Tibétains pour cause d'« actes séparatistes » suivies de torture doivent cesser. Tout comme les camps de « rééducation » où les Ouïghours subissent des horreurs parce qu'ils sont musulmans. Autrement dit, il est de votre devoir de respecter les droits des minorités. Les génocides culturels n'y ont certainement pas leur place, comme nulle part ailleurs.

En appliquant une doctrine utilitariste, les autorités chinoises justifient l'usage de supplices par le fait que ceux-ci

permettent d'obtenir des aveux. Or, les informations fournies sous la torture ne sont pas toujours véridiques. Le 9 décembre 2014, le Sénat américain publiait un rapport [4] dénonçant la torture utilisée en lien avec les attentats du 11 septembre 2001. Il s'est avéré que les confessions des détenus torturés n'étaient pas fiables. Khalid Cheikh Mohammed, par exemple, aurait fourni aux autorités américaines des renseignements non significatifs, en plus d'être faux. Il nous semble donc évident que les aveux extorqués sous la torture ne légitiment pas sa pratique.

Pour conclure, en abolissant la torture, Monsieur le Président, vous procéderiez à un changement de paradigme qui moderniserait la Chine. Cette avancée serait donc avantageuse pour votre gouvernement. Par surcroît, les accusés du système judiciaire chinois, qu'ils soient innocents ou coupables, bénéficieraient de traitements plus cléments. Joignez-vous aux 52 pays qui ne pratiquent pas la torture [5] et qui s'en font une fierté... Parce que le respect des droits humains est digne des plus grands États.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération respectueuse.

Marianne Lapierre
Collège Beaubois, secondaire 4

Sources

Amnesty International. *Stop torture*. www.amnesty.org/fr/get-involved/stop-torture/ [5]

Amnesty International. 2015. *No End in Sight*. www.amnesty.org/download/Documents/ASA1727302015ENGLISH.PDF [1] [3]

Human Rights Watch. 2014. *États-Unis : Le rapport du Sénat dénonce la torture pratiquée par la CIA ainsi que les mensonges*. www.hrw.org/fr/news/2014/12/10/etats-unis-le-rapport-du-senat-denonce-la-torture-pratiquée-par-la-cia-ainsi-que-les [4]

Sironi, Françoise ; Branche, Raphaëlle. 2002. La torture aux frontières de l'humain. Dans *Revue internationale des sciences sociales* 2002/4 (n° 174), pages 591 à 600. www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2002-4-page-591.html [2]

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
ayant un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org